



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 54
Convocation et affichage	: 14/12/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Pascal PAILHA.

**CC-2023-420 - FINANCES - DEMANDES DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRTOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA
DOTATION AU SOUTIEN D'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo a souhaité porter, pour l'année 2024, plusieurs projets structurants pour le territoire et de travaux d'envergure dans différents domaines que ce soit au niveau :

Dans le cadre de la poursuite des projets structurants et de travaux d'envergure que mène Annonay Rhône Agglo, il est envisagé des travaux d'investissement sur 2024 qui portent sur :

- 1- La réhabilitation d'une friche tertiaire à vocation économique – bâtiment Léo Lagrange dit « Orange » à Annonay
- 2- Travaux de mise à niveau et d'aménagement de la halle Guy Lachaud,
- 3- La construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable d'une capacité de 400 m³/h soit 8 800 m³/jour,
- 4- La construction d'un bassin d'orage sur la commune de Serrières

Par ordre de priorisation, les projets détaillés sont les suivants :

- **Le projet de réhabilitation du bâtiment dit Orange** consiste en l'acquisition du tènement puis la réhabilitation du bâtiment tertiaire inoccupé depuis de nombreuses années. Ce bâtiment des années 80 d'une superficie totale de 2750 m² sera restauré en plusieurs tranches. L'objectif de l'opération est de permettre le développement de plusieurs activités économiques et notamment d'une entreprise de production située à proximité immédiate dont les capacités d'extension sont conditionnées par ce projet. L'opération permettra en outre l'accueil de diverses activités d'intérêt général ou économique (santé au travail, Régie de l'eau et de l'assainissement...).

Le montant prévisionnel de l'opération de réhabilitation s'élève à 3.008.360 € HT.

- **Les travaux de mise à niveau et d'aménagement de la halle Guy Lachaud**, Le programme vise à établir :
 - o La mise aux normes pour l'accueil du public PMR au niveau de l'accès principale, les cheminements, l'aménagement des sanitaires,
 - o La réalisation de travaux d'économie d'énergie par le traitement des façades, la reprise d'éclairage et la mise à niveau du chauffage,
 - o L'aménagement d'espaces spécifiques comme la hall d'entrée avec une création d'une liaison verticale (élevateur), la gestion de l'accès, l'aménagement de la loge pour la table de marque, des vestiaires existants, des rangements,
 - o Le maintien de la sécurité du fait du classement du bâtiment en ERP de 3^e catégorie type X.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 460.000 € HT.

- **La construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable** d'une capacité de 400 m³/h soit 8 800 m³/jour sur le site actuel de l'usine en vue de la mise place d'une filière de traitement performante, robuste et sécurisée, en maîtrisant les budgets et en prenant en compte les contraintes du site avec un engagement de démarche environnementale.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 8.646.486 € HT.

- **La construction d'un bassin d'orage et d'un poste de refoulement sur la commune de Serrières**, cette opération vise à supprimer les rejets directs au Rhône, à améliorer la gestion des eaux pluviales, la mise en séparatif des réseaux, et à protéger le milieu récepteur.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 2.261.000 € HT.

Tous ces projets sont éligibles à la DETR/DSIL 2024 et leurs plans de financement prévisionnels respectifs sont les suivants :

Réhabilitation d'une friche tertiaire à vocation économique – bâtiment ex ORANGE à Annonay

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre	288 360 €	FONDS VERT 2023	500 000 €
		DETR / DSIL 2024	500 000 €
CSPS CT diagnostics	20 000 €	Vente terrain à APF	90 000 €
Travaux	2 700 000 €	Participation aux travaux Santé au	300 000 €

		Travail	
		Fonds propres	1 618 360 €
TOTAUX DEPENSES	3 008 360 €	TOTAUX RECETTES	3 008 360 €

Travaux de mise à niveau et d'aménagement de la halle Guy Lachaud

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération dont MOE, CT, CSPS	460 000 €	DETR/DSIL	330 000 €
		Fonds propres	130 000 €
TOTAUX DEPENSES	460 000 €	TOTAUX RECETTES	460 000 €

Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur le site du Ternay à Saint Marcel les Annonay :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	8 646 486 €	ETAT – DETR 2024	500 000 €
		ETAT – DETR 2025	500 000 €
		Agence de l'eau RMC	1 717 775 €
		Fond vert	280 000 €
		Fonds propres	5 648 710 €
TOTAUX DEPENSES	8 646 486 €	TOTAUX RECETTES	8 646 486 €

Construction d'un bassin d'orage Commune de Serrières

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	2 261 000 €	DETR 2024	500 000 €
		Agence de l'eau	660 000 €
		Fonds propres	1 101 000 €
TOTAUX DEPENSES		TOTAUX RECETTES	2 261 000 €

VU la délibération n°CC-2020-168 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire et au Président, diverses attributions qui peuvent leur être confiées en application du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC-2022-449 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 portant sur la mise à jour des délégations de pouvoirs au bureau communautaire et au Président,

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour exiger à l'appui de ces demandes de subvention une **délibération** sur lequel s'appuie la préfecture,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le dépôt des dossiers de demandes de financement ci-dessus auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL 2024,

CONSIDERANT la sollicitation d'une subvention aussi élevée que possible,

CONSIDERANT que dès lors qu'il y a application d'une clause sociale dans les marchés publics, le taux d'intervention pourra être de 40%,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour le conseil communautaire, de prendre la présente délibération dérogeant partiellement à la délégation de pouvoir donnée au Président sus visée, et ce uniquement en ce qui concerne spécifiquement toute demande établie pour les dossiers de subventions annuels au titre du dispositif d'Etat DETR/DSIL,

ATTENDU que cette délibération dérogatoire sera applicable pour les projets susvisés,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'adoption d'une délibération dérogatoire partielle à celles n° CC-2020-168 , du 09 juillet 2020 et CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du dispositif DETR/DSIL 2024 et potentiellement FONDS VERT, la plus élevée possible, voire d'une demande complémentaire pour le Fonds vert (si leur nature le justifie) pour chacun des projets communautaires d'investissement suivants :

- 1- La réhabilitation d'une friche tertiaire à vocation économique – bâtiment Léo Lagrange dit « Orange » à Annonay
- 2- Travaux de mise à niveau et d'aménagement de la halle Guy Lachaud,
- 3- La construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable,
- 4- La construction d'un bassin d'orage sur la commune de Serrières.

PRECISE que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal d'ANNONAY RHONE AGGLO et au budget de la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement,

ENGAGE la communauté d'agglomération et la régie d'eau et d'assainissement à assurer sur ses fonds propres le solde du financement des dépenses correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 22/12/23
Publié le : 22/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-46276-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET